Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

ID: 038-213804156-20241108-DELIB_2024_033-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024/033**

Séance du 08 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers: 15

L'an deux mille vingt-quatre

le 08 novembre.

En exercice: 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur

Aurélien BLANC, maire

Date de la convocation : 04 novembre 2024

Présents: 14

Votants: 15

PRESENTS: Mesdames et Messieurs: Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Jean-Pierre HENICKE, Emilie JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Cléo MOIROUD, Brigitte GEORGERY,

Jean-Marie OGER, Chantal LOMETTI.

A DONNE POUVOIR: Monsieur Christophe DESSAINTJEAN à Monsieur Jean-Pierre HENICKE

OBJET:

Subvention annuelle à la coopérative scolaire

> Lors du vote du budget primitif 2024, le conseil municipal a décidé de n'inscrire que 7 000 € de dépenses au compte 6067 (fournitures scolaires) sur les 8 700 € initialement prévus, pour pouvoir octroyer une subvention à la coopérative scolaire d'un montant de 1 700 €.

Celle-ci servira aux dépenses de l'école qui ne peuvent être payées par mandat administratif.

Monsieur le maire propose d'officialiser cette décision pour l'exercice 2024 et les exercices à venir. Cette subvention sera versée chaque année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De verser une subvention annuelle d'un montant de 1 700 € à la coopérative scolaire, dépense imputée au compte 657364.

fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

> En Mairie, le 09 novembre 2024 Le maire, Aurélien BLANC.

